

Le 28 février 2021

Marguerite BLAIS
Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca

Objet : Dépôt de mémoire – Plan d'action pour contrer la maltraitance 2022-2027

Madame la Ministre,

Le présent mémoire est puisé à partir de réponses provenant d'une majorité de région du Québec. Ce document se veut un recueil de réponses à des questions concernant le Plan d'action pour contrer la maltraitance 2022-2027. Les questions s'adressaient à l'ensemble des Tables régionales de concertation des aînés du Québec qui ont également interpellé leurs membres. Plusieurs pistes sont livrées dans ce document nous vous suggérons d'en tenir compte en plus des recommandations suivantes. La Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec recommande :

- 1- De continuer les actions visant à contrer l'âgisme en augmentant la présence dans les médias à cette fin et en développant des formations à l'attention du public, du monde scolaire et professionnel;
- 2- Poursuivre la formation, la sensibilisation et l'information concernant la maltraitance psychologique et apporter davantage de support aux victimes comme au personnel qui accompagne les aînés;
- 3- Appliquer davantage de rigueur relativement aux standards d'excellence et à l'évaluation des résidences pour aînés;

Nous demeurons disponibles pour en discuter davantage et contribuer à la réalisation du Plan d'action pour contrer la maltraitance.

Respectueusement,



Nicole Bolduc Dubois
Présidente
CTRCAQ

c.c. Membres de la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec